« Aux Pays-Bas, la drogue est en vente libre. »

Les Pays-Bas doivent en finir avec cette image de paradis de la drogue.

Citation du blog de la députée néerlandaise Cisca Joldersma, www.ciscajoldersma.com, mars 2009

Les Français comprennent souvent fort mal la politique néerlandaise en matière de drogues. Ils pensent volontiers que les Néerlandais sont laxistes, qu'aux Pays-Bas, la drogue est partout en vente libre, et que tout un chacun se drogue en toute impunité. Il n'en est rien. Les Pays-Bas ont en effet ratifié les multiples conventions internationales sur les substances psychotropes, et dans le cadre des traités de l'Union européenne, ils participent activement à la lutte antidrogue. Culture, vente et consommation de cannabis sont donc bien interdites par la loi néerlandaise. Par contre, bien qu'elle constitue une infraction pénale, sa vente est « tolérée » dans les coffee-shops. Ce curieux paradoxe constitue une véritable énigme pour qui n'est pas néerlandais ! Ne nous trompons pas sur les réelles intentions politiques des Pays-Bas. Si la police ne poursuit pas les petits consommateurs de drogues douces, elle traque sans relâche les gros trafiquants. De plus, depuis quelques années, on assiste à un durcissement de la politique néerlandaise, la population supportant de plus en plus mal les nuisances qu'implique aussi cette tolérance encadrée.

Pour bien comprendre les origines de cette politique fort controversée, il faut remonter à la fin du

XIX[e] siècle et s'attarder un instant sur l'histoire des Indes néerlandaises. En 1894, une régie de l'opium fut créée dans cette colonie des Pays-Bas, afin de collecter un impôt sur cette substance alors licite utilisée à des fins médicinales et récréatives, et de veiller sur son abus. Une douane fut chargée non pas d'en interdire l'usage, mais d'intercepter les fraudeurs qui concurrençaient l'opium légal. Grâce à ce commerce, les caisses du royaume engrangèrent des bénéfices considérables. Craignant des réactions internationales défavorables, notamment des sanctions commerciales de la part des États-Unis d'Amérique, prohibitionnistes, les Pays-Bas se virent contraints, à contrecœur, de signer la Convention internationale de l'opium à La Haye en 1912. Une loi néerlandaise, la loi sur l'opium, fut promulguée en 1919, puis amendée en 1928 et en 1976, avec l'arrivée sur le marché de nouvelles substances psychotropes. Cette loi, toujours en vigueur aujourd'hui, définit deux catégories de drogues : celles de l'annexe I, à savoir les drogues dures (entre autres l'héroïne, la cocaïne, les amphétamines et le L.S.D.) qui présentent un réel danger pour la société ; et celles de l'annexe II, à savoir les drogues douces (le cannabis, notamment), qui constituent un danger disons acceptable. Le texte est clair : dans les deux cas, la possession, l'usage et la vente de drogues est punissable aux Pays-Bas. La différence par rapport à la France, c'est que les Néerlandais ont défini une hiérarchie des priorités en matière de poursuites. Ainsi, la police ne perd pas son temps à verbaliser des délits mineurs, elle tente essentiellement d'éradiquer les réseaux criminels, et applique des mesures véritablement coercitives là où les problèmes sont réels.

Pour contrôler la vente des drogues douces, les Pays-Bas ont autorisé, à partir des années soixante-

dix – années hippies obligent – l'ouverture de coffee-shops, « bars à joints » où l'on achète et consomme en toute liberté du cannabis, mais attention, sous certaines conditions strictes : « Ne pas vendre plus de 5 grammes à la fois à une même personne ; ne pas vendre de drogues dures ; ne pas faire de publicité pour les drogues ; ne pas occasionner de nuisance pour le voisinage du café ; ne pas vendre de drogues aux mineurs et ne pas accepter de mineurs dans l'établissement ; que la municipalité n'ait pas ordonné la fermeture de l'établissement. » Il existe aujourd'hui un peu plus de 700 coffee-shops aux Pays-Bas, ce qui représente une goutte d'eau dans un pays de 16,5 millions d'habitants. La seule ville d'Amsterdam en compte à peu près 200. La nuance est ici subtile : la vente du cannabis est tolérée mais pas légale ! Autre paradoxe néerlandais : il est interdit, depuis le 1[er] juillet 2008, de fumer dans les bars, les hôtels, les restaurants… et dans les coffee-shops. Fumer du tabac s'entend, car fumer de l'herbe pure est tout à fait autorisé ! Pour retenir leurs clients accros à la nicotine tentés de fumer sur le trottoir, certains coffee-shops ont mis à disposition des narguilés et des pipes à eau. Des zones fumeurs devraient y être autorisées, à condition qu'elles soient strictement cloisonnées et aérées. Pour éviter les mélanges de substances, la vente d'alcool est généralement interdite dans ces établissements.

Aux Pays-Bas, cette séparation des marchés est essentielle et constitue l'une des pierres angulaires de la politique de santé publique. Elle permet d'isoler chaque marché afin que les consommateurs de drogues douces n'entrent pas en contact avec les usagers de drogues dures. Bien entendu, les Néerlandais sont conscients que la consommation de cannabis est dangereuse. Les programmes de prévention sont

nettement plus ambitieux que dans n'importe quel autre pays d'Europe plus répressif. Consomme-t-on plus de drogues aux Pays-Bas ? Les statistiques néerlandaises, contestées bien entendu par des organismes étrangers militant pour une politique répressive, démontrent que la situation n'est pas pire qu'ailleurs, et que la présence de coffee-shops ne semble pas provoquer d'augmentation significative de la consommation. À titre comparatif, d'après l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (www.ofdt.fr), la part des 15-34 ans ayant déjà consommé de la drogue est, aux Pays-Bas, de 32,3 % pour le cannabis, 4,9 % pour la cocaïne et 2,7 % pour l'ecstasy ; et en France : 43,6 % pour le cannabis, 3,5 % pour la cocaïne, 3,7 % pour l'ecstasy (statistiques 2007). La situation est bien pire en Grande-Bretagne et en Espagne, où la consommation de drogues dures a fortement augmenté ces dernières années. Signalons un paradoxe dont la France n'a certainement pas à s'enorgueillir : les Français sont parmi les plus grands consommateurs de tranquillisants au monde, et cela en toute légalité !

Plus étonnant encore, les Pays-Bas produisent eux-mêmes leur propre cannabis sous serre, alors même que c'est interdit ! L'herbe néerlandaise, la *nederwiet*, serait même devenue le troisième produit d'exportation agricole du pays, après les tomates et les concombres. Le célèbre groupe pop néerlandais *Doe maar* se permet même, dans une chanson intitulée *Nederwiet*, de donner le mode d'emploi à d'éventuels jardiniers amateurs ! Les Néerlandais écouleraient plus de 80 % de leur production à l'étranger, soit 500 tonnes de cannabis par an (sans compter les graines qui, elles aussi, trouvent facilement preneurs), qui rapporteraient aux producteurs un joli pactole de 2 milliards d'euros, soit une recette fiscale pour l'État de 400 millions d'euros. En comparaison, les bénéfices engrangés par la vente des fleurs néerlandaises seraient de l'ordre de 4 milliards d'euros par an. Les banques ne verraient aucun inconvénient à octroyer des prêts à ces cultivateurs. Sur une plus petite échelle, la police néerlandaise tolère également la culture de quelques pieds de cannabis chez soi à usage personnel. Mais elle traque les plantations de cannabis grâce à des hélicoptères miniatures radiotélécommandés munis d'une caméra.

Cependant, on assiste depuis 2002 environ à un revirement de l'opinion publique et de la position des gouvernements, et cela pour plusieurs raisons. Les nuisances aux alentours des coffee-shops n'ont cessé d'augmenter, causées en grande partie par des nuées de touristes étrangers qui viennent s'approvisionner dans les grandes villes et les villes frontalières des Pays-Bas. Le pays subit également de fortes pressions politiques de la part de ses voisins européens. Pour faire bonne figure, les Pays-Bas appliquent de manière plus stricte la législation. Pour la majeure partie des membres de l'Union européenne, la tolérance et les sanctions trop modérées à l'encontre des consommateurs de cannabis ne font que compromettre la lutte contre la criminalité à l'échelle internationale. Il est en effet de plus en plus évident que les circuits néerlandais de vente du cannabis sont aux mains de réseaux mafieux. D'autre part, la teneur en THC (tétrahydrocannabinol) du cannabis a fortement augmenté, et le gouvernement envisage d'inscrire les nouvelles variétés sur la liste I de la loi sur l'opium. Les bourgmestres suivent le mouvement et n'hésitent plus désormais à fermer *manu militari* de nombreux coffee-shops. Ainsi, début 2009, la ville d'Amsterdam a décidé la fermeture d'une quarantaine d'établissements situés à moins de 250 mètres

d'établissements scolaires. Pour faire face aux nuisances des narcotouristes, Gerd Leers, bourgmestre chrétien-démocrate de Maastricht, envisage la création d'un « boulevard de la drogue » hors du centre-ville, près de la frontière belge. Bien entendu, la Belgique s'y oppose farouchement. Le même Gerd Leers souhaiterait mettre un terme à la politique schizophrène des Pays-Bas et milite en faveur de la légalisation des plantations de cannabis pour faire obstacle aux réseaux criminels qui les contrôlent. En 2006, il s'est livré à une véritable *rap-battle* avec Piet Hein Donner, le ministre de la Justice de l'époque, qui était contre la légalisation de la culture du cannabis. À visionner absolument sur Internet ! Pour limiter le narcotourisme, des solutions sont à l'étude : par exemple, mettre en place un système d'adhésion et obliger les coffee-shops à ne vendre du cannabis qu'à leurs propres membres domiciliés obligatoirement aux Pays-Bas. La politique plus répressive des Pays-Bas ne fait cependant que déplacer les problèmes. Si le nombre de coffee-shops diminue ou si l'accès en est limité, le risque est grand que le nombre de points de vente non tolérés, lui, augmente.

Ainsi assiste-t-on, en matière de drogues, à un durcissement de la législation aux Pays-Bas. Certains observateurs prédisent même la disparition totale des coffee-shops d'ici quelques années. Difficile d'imaginer qu'un jour les Néerlandais puissent abandonner cette politique, mais c'est tout à fait possible, des députés souhaitant ardemment en finir avec cette image de narco-État qui colle à leur pays.